

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU
jeudi 26 janvier 2017**

« Compte rendu succinct de la séance »

ETAIENT PRESENTS :

LISTE " BOUSSY EN CONFIANCE"

Messieurs COLAS, VIALLE, MASSIMI, LOUIS, ALLOUCH, GRATIEN, LOGRONO, SEGUILLON, BIGOT, MILTON, RAGOT, LOGRONO
Mesdames WINKOPP, ADAMIC, BUSSON, BONNET, RAILLARD, COLOMBEL, FALGUEYRAC, AKRE, FREGONA, KHELLAF

LISTE " BOUSSY À ... VENIR "

Messieurs GARAY, SALVAT
Madame LAURET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

LISTE " BOUSSY EN CONFIANCE"

Madame COTTE à Monsieur GRATIEN, Monsieur CEAX à Monsieur MILTON, Madame AMBROSSINI à Monsieur ALLOUCH, Monsieur RABARDEL à Monsieur COLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Damien ALLOUCH

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 01/12/2016 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 01/12/2016 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité (Mesdames WINKOPP et FREGONA et Monsieur GARAY ne participant pas au vote du fait de leur statut dans leurs associations) d'allouer les subventions 2017 aux associations.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire du multi-accueil collectif et familial situé Cours Neuenhaus à Boussy-Saint-Antoine.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à s'engager à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales

DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois pour la compétence « Mise en Œuvre du SAGE » du Syndicat Mixte, dénommé SyAGE.

APPROUVE à l'unanimité les nouveaux statuts du SMOYS.

APPROUVE à l'unanimité les statuts de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

S'OPPOSE à l'unanimité au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine .

AUTORISE à l'unanimité le Maire à solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

Fait à Boussy-Saint-Antoine, le 26/01/2017


Le Maire

Romain COLAS